

Congé pour la santé reproductive et le bien-être — le droit rémunéré du secteur public de Victoria (Australie) pour la ménopause, les règles et les soins de fertilité

Gender Equality · Bonne pratique · Australie

Score de qualité : 52/100

Niveau de preuve : Descriptif / auto-déclaré

Résumé

La convention collective de la fonction publique de Victoria de 2024 a introduit jusqu'à 5 jours par an de congé rémunéré pour la santé reproductive et le bien-être, couvrant la ménopause, la périménopause, les règles, l'endométriose, le SOPK et les traitements de fertilité — l'un des premiers droits contraignants de ce type dans le secteur public australien.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-13

[Victorian Government / Department of Treasury and Finance; CPSU Victoria](#) — consulté le 2026-09-13

[Victoria Government: Reproductive Health and Wellbeing Leave policy](#) — consulté le 2026-09-13

[CPSU Victoria: VPS 2024 reproductive leave explainer](#) — consulté le 2026-09-13

[Women's Agenda coverage](#) — consulté le 2026-09-13

Citer — Evidoria. Congé pour la santé reproductive et le bien-être — le droit rémunéré du secteur public de Victoria (Australie) pour la ménopause, les règles et les soins de fertilité. ID persistant : 4d4e294b-211b-43a7-bf5a-273708b30950.